

CAHIER DES CHARGES SIMPLIFIÉ

Ateliers « Coup de Pouce LANGAGE - Mieux parler pour ensuite apprendre à lire » animés par des « facilitateurs de langage »

- **Public concerné :**

Enfants à partir de 3-6 ans utilisant un langage peu structuré, avec un vocabulaire restreint, ces enfants pouvant présenter des risques d'échec dans l'accès ultérieur au langage écrit.
- **Objectif :**

Proposer à l'enfant des constructions langagières de plus en plus complexes, adaptées au niveau de développement du langage spécifique à chaque enfant, propositions langagières se situant dans « la zone proximale de développement ».

Pour cela :

 - accompagner ces enfants en relation duelle à raison de 2 à 3 séances/semaine (séances de 10 à 20 minutes).
 - sensibiliser les parents à l'importance du savoir parler.
- **Choix des enfants :**

Il se fait en deux temps :

 1. Choix des enfants par les enseignants de l'école maternelle (*les résultats sont nettement supérieurs quand l'enfant bénéficie de cette action le plus tôt possible et qu'elle s'inscrit dans la durée, continuité sur 2 années consécutives pour certains enfants*).
 2. Entretien avec les parents afin de leur présenter le « Coup de Pouce LANGAGE » animé par des « facilitateurs de langage » et de leur demander d'être partenaires de l'action.
- **Modalités :**

Chaque enfant est en relation duelle avec un « facilitateur de langage ».
- **Les deux missions du « facilitateur de langage » :**
 1. Sensibiliser progressivement les parents afin qu'ils prennent conscience que « le langage ne vient pas tout seul », qu'un apprentissage est nécessaire et qu'ils ont un rôle essentiel à remplir avec leur enfant, d'une part, en ayant des temps d'échanges réguliers avec leur enfant et, d'autre part, en leur donnant l'occasion de découvrir des livres de la littérature enfantine.
 2. Prendre en charge chaque enfant, 2 à 4 fois par semaine, en dehors du temps scolaire, pendant une séance de 10 à 20 minutes, dans un climat chaleureux où l'enfant est encouragé dans tous ses essais de nouvelles structurations langagières.

- **Les deux séquences de chaque séance (10 à 20 minutes) :**

Après un temps d'échange informel avec l'enfant (durant le trajet qui mène au local où se déroule la séance).

Consignes principales :

- 1. Prendre le temps d'établir une relation de confiance mutuelle avec chaque enfant.
- 2. Partir du vécu de l'enfant (ses centres d'intérêt, sa famille...)

1. Le « facilitateur de langage » LIT un (ou deux) album(s) illustré(s) et propose à l'enfant de RACONTER ensemble l'histoire qui vient d'être lue.

Consignes principales :

- 1. Il faut utiliser des albums illustrés conçus spécifiquement pour cet entraînement au langage.
- 2. Le « facilitateur » LIT toute l'histoire en continu. Ensuite l'enfant est invité à RACONTER l'histoire, avec le soutien de l'adulte, en s'appuyant sur les images du livre.
- 3. Il s'agit d'une relation d'échanges comme celle que l'on peut observer dans certaines familles.
- 4. Il faut encourager constamment chaque enfant.

2. Il est possible, si nécessaire de reprendre l'histoire sous forme de jeux (reconstituer l'histoire à partir d'images du livre (copies), reconstitution du dialogue avec des marionnettes représentant les personnages de l'histoire, ...). Il est possible si nécessaire d'utiliser la revue enfantine que chaque enfant reçoit ou encore de faire une lecture « gratuite » de livres de la littérature de jeunesse.

Consignes principales :

- 1. Dans le contrat passé avec chaque enfant, ces activités ne se font qu'APRÈS le temps de narration partagée.
- 2. Éviter toute activité qui mène à l'énoncé de mots isolés (approche catégorielle), de questions fermées qui appellent des réponses par « oui » ou par « non ».
- 3. Offrir à l'enfant des énoncés construits de sorte que l'enfant soit amené à en produire.

- **Le dispositif d'accompagnement et cadre institutionnel comprend :**

1. Un « facilitateur de langage » qui prend en charge les enfants dans une relation duelle (nombre et temps variables, selon la logistique mise en place).
2. Un « pilote », désigné par la municipalité, responsable du dispositif pour les écoles de la commune.
3. L'accompagnement à la mise en place, au suivi et à l'évaluation de l'action, ainsi que le suivi scientifique par l'AsFoReL (fonction des offres proposées et choisies dans chaque ville). Une convention ville/AsFoReL détermine les conditions de l'ingénierie de la formation, du suivi des ateliers et de l'évaluation.